



Demande d'autorisations cantonales ou d'autorisations exceptionnelles en lien avec le commerce d'armes à titre professionnel, la fabrication, la réparation ou la transformation d'armes à feu, d'éléments essentiels ou de composants spécialement conçus de ces armes, d'accessoires d'armes, de munitions ou d'éléments de munitions (art. 17 et 18 LArm et art. 28 OArm)

Données personnelles

Nom: _____ Nom de célibataire: _____

Prénom(s): _____ Date de naissance: _____

Lieu(x) d'origine / Nationalité: .. _____ Canton: _____

Pour les ressortissants étrangers, livret pour étrangers: B C Autre: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Localité: _____ Canton: _____

Téléphone: _____ Mobile: _____ Bureau: _____

Adresse e-mail: _____

Adresse(s) des deux dernières années: _____

Procédures pénales en cours

Une procédure pénale à votre encontre est-elle en cours? Oui Non

Si oui, auprès de quelle autorité et pour quels motifs: _____

Informations concernant l'entreprise

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Localité: _____ Canton: _____

Téléphone: _____ Mobile: _____

Adresse e-mail: _____

Désignation des autorisations demandées

- Autorisation de commerce d'armes et de munitions à titre professionnel selon l'art. 17 LArm – **Émoluments : examen théorique, CHF 150.-; examen pratique, CHF 150.-; délivrance de la patente, CHF 350.-; adaptation d'une autorisation, CHF 150.-**
- Autorisation de commerce d'armes autres que des armes à feu à titre professionnel selon les art. 17 LArm et 28, al. 3, let. a OArm – **Émoluments : examen théorique, CHF 150.-; délivrance de la patente, CHF 350.-**
- Autorisation de fabrication à titre professionnel d'armes à feu interdites et de munitions selon l'art. 18 LArm, selon de l'art. 5, al. 1, let. a à f LArm
- Autorisation exceptionnelle pour l'aliénation, l'acquisition, le courtage, la possession, la réparation et la transformation d'armes à feu automatiques en Suisse selon l'art. 5, al. 1, let. a à e LArm
- Autorisation exceptionnelle pour l'aliénation, l'acquisition, le courtage, la possession, la réparation et la transformation d'armes à feu automatiques en Suisse selon l'art. 5, al. 1, let. f LArm
- Autorisation exceptionnelle pour l'aliénation, l'acquisition et le courtage en Suisse d'accessoires d'armes selon l'art. 5, al. 2, let. a LArm
- Autorisation exceptionnelle pour l'aliénation, l'acquisition et le courtage en Suisse d'accessoires d'armes selon l'art. 5, al. 2, let. b LArm
- Autorisation exceptionnelle pour l'aliénation, l'acquisition et le courtage en Suisse d'accessoires d'armes selon l'art. 5, al. 2, let. c LArm
- Autorisation exceptionnelle pour l'aliénation, l'acquisition et le courtage en Suisse d'accessoires d'armes selon l'art. 5, al. 2, let. d LArm

Pièces à joindre à la présente demande:

- copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité pour les citoyens suisses; copie du permis d'établissement C ou du titre de séjour B, L ou G ainsi qu'une attestation officielle en vertu de l'article 9a LArm pour les étrangers;
- extrait du registre du commerce;
- attestation de réussite de l'examen/des examens pour la patente de commerce d'armes;
- plans et données des locaux commerciaux;
- en cas d'extension de la patente de commerce, copies des patentes déjà délivrées.

Je confirme avoir fourni des informations véridiques et:

- ne pas être protégé/e par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'incapacité;
- ne pas souffrir d'une maladie ou d'une affection telle qu'une dépendance aux stupéfiants, à l'alcool ou aux médicaments pouvant entraîner un risque élevé lors de la manipulation d'armes.

J'autorise les autorités compétentes à vérifier les informations fournies, notamment auprès de la police, des autorités pénales, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, des autorités d'assistance et des autorités administratives.

Lieu, date : _____

Signature : _____